

Contrats Commerciaux

Dans un monde de plus en plus ouvert et aux enjeux pluriformes, les entreprises font face à une multiplication des relations et des contrats qui les lient à leurs clients, fournisseurs, distributeurs, prestataires et autres partenaires. Pour élaborer un schéma contractuel efficace et adapté à leur situation, il est donc impératif pour ces entreprises de prendre en compte les règles applicables à leur secteur d'activité, ainsi que les pratiques commerciales en place.

JP Karsenty assiste les acteurs économiques dans la structuration de leurs réseaux de distribution et dans leurs schémas contractuels, afin de s'assurer que leurs contrats soient non seulement respectueux des normes applicables, mais qu'ils reflètent également la nature exacte de la relation contractuelle et les volontés des parties, tout en prenant en compte les spécificités du secteur des clients. Le cabinet leur offre un accompagnement allant de la période précontractuelle, à la négociation et la rédaction du contrat, et pouvant se poursuivre en cas de précontentieux ou de contentieux.

JP Karsenty intervient auprès d'une clientèle variée, impliquant des grandes sociétés industrielles ou du numérique, des start-up débutant leur activité et des scale-up. Il peut s'agir par exemple de producteurs ou intermédiaires dans les domaines viticoles et des spiritueux, de grandes entreprises industrielles, des plateformes de mise en relation, de constructeurs et importateurs automobiles, ou bien encore de grandes entreprises de prêt-à-porter.

L'équipe Contrats commerciaux est animée par Jean-Philippe Arroyo et Martine Karsenty-Ricard. Jean-Philippe Arroyo est Secrétaire Général adjoint et membre du Comité de Direction de l'Association Française d'Etude de la Concurrence (A.F.E.C) et membre de l'International Distribution Institute (I.D.I). Le cabinet est membre de la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence (L.I.D.C).

Classement Décideurs Magazine 2024 :

L'équipe Contrats commerciaux du cabinet est reconnue dans de nombreux classements pour son expertise.

- Droit de la distribution – Excellent
- Antitrust – Forte notoriété
- Droit de la franchise – Forte notoriété
- Contentieux commercial – Pratique réputée
- Informatique, software & projets digitaux – Forte notoriété
- Droit des plateformes numériques et applications – Pratique réputée